

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 6

Artikel: Les salaires des ouvriers victimes d'accidents [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

balkaniques, Estonie, Lettonie et en pays de langue allemande de Suisse et d'Amérique; les anglais en Grande-Bretagne, en Irlande, dans l'Amérique du Nord, Canada, Afrique, Asie, Australie; les français en France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Amérique du Sud et Suisse romande; les hollandais en Hollande, Belgique, Indes néerlandaises.

Le rapport consacre un chapitre aux relations organiques entre les secrétariats professionnels internationaux et la F. S. I. Il constate que les résolutions du congrès de Rome tendant à coordonner l'action syndicale et à régler l'affiliation des fédérations nationales ont été généralement observées. Le congrès de Vienne tranchera sans doute définitivement cette question.

Le rapport constate également avec joie que la majorité des secrétariats internationaux a appuyé les décisions de la Fédération syndicale internationale en ce qui concerne leurs relations avec des organisations dépendant de l'Internationale de Moscou. C'est le cas notamment des secrétariats internationaux suivants: ouvriers du bois; ouvriers du bâtiment; ouvriers d'usine; ouvriers du cuir; typographes; lithographes et professions similaires; postes, télégraphes, téléphones; services publics; employés de commerce et de bureau; mineurs. Trois secrétariats internationaux crurent devoir prendre une autre attitude à l'égard de la fédération russe de leur branche professionnelle; ce sont: l'Union des métallurgistes, l'Union des ouvriers des transports et l'Union des ouvriers de l'alimentation; mais les résultats furent déconcertants jusqu'ici, les russes ne désirant entrer dans les groupements internationaux que pour les affaiblir, en y semant la discorde. Leur but unique est le noyautage de ces organisations en faveur du communisme russe.

Le rapport s'étend ensuite longuement sur la grande lutte entreprise par la F. S. I. contre la guerre et le militarisme, la lutte contre la réaction, les actions de secours en faveur de l'Allemagne ouvrière, les affamés de Russie. A ce propos, il est intéressant de noter que, quoique n'adhérant pas à la F. S. I., la Fédération américaine du travail a versé 63,170 florins hollandais en faveur des organisations ouvrières d'Allemagne (environ 135,815 francs suisses au cours du jour).

Un chapitre est consacré aux efforts de la F. S. I. pour la reconstruction économique de l'Europe, et le rapport constate avec satisfaction que les principes propagés sans relâche depuis trois ans par la F. S. I. ont fini par attirer l'attention des gouvernements et que leur application a été considérée par les comités d'experts comme le seul moyen efficace d'arriver à une reconstruction parfaite de la vie économique.

D'excellents rapports furent entretenus durant ces deux années avec l'Internationale ouvrière socialiste et avec l'Alliance coopérative internationale.

L'organisation du travail d'éducation ouvrière s'est poursuivie régulièrement, des cours de vacances furent créés, et, au commencement de janvier 1924, l'Internationale d'éducation fut appelée à l'existence.

Le rapport signale ensuite que, malgré de claires déclarations de la Fédération internationale des travailleurs, presque toutes les centrales nationales se déclarèrent hostiles à son égard. Elle est envisagée comme dangereuse ou simplement superflue. Le congrès de Vienne aura à prendre une décision définitive à son sujet.

Le rapport passe aussi en revue l'activité des représentants ouvriers aux conférences internationales du travail, au conseil d'administration du Bureau inter-

national du travail et à la commission temporaire mixte de la Société des Nations qui a pour tâche de préparer un programme de réduction des armements.

Le dernier chapitre est consacré au rapport financier. Les recettes totales diminuèrent d'années en années, et, tandis que des sommes considérables furent réunies en peu de temps par la F. S. I. pour les diverses actions de secours qu'elle a organisées, le rapport constate avec peine que les ressources régulières diminuent constamment. Cette situation est due au change avarié de pays possédant d'importantes centrales nationales; mais elle ne saurait durer sans compromettre l'activité normale de la F. S. I. Un exemple démontrera l'inégalité créée par la dépréciation de la valeur monétaire de certains pays. L'Angleterre a versé pour ses 4,369,263 membres en 1923 la somme de 50,668.41 florins hollandais et l'Allemagne pour ses 8,376,413 membres en 1923 (pour le premier semestre de 1923 seulement) 350.01 florins. Cet autre exemple: l'Autriche, avec 1,049,949 membres, a versé pour toute l'année 1923 la somme de 183.74 florins hollandais et la Suisse pour 154,692 membres, 1764.80 florins, plus une cotisation supplémentaire de 462.75 florins. Quant à la Pologne, qui compte 402,000 membres, elle versa 2,010,000 marks polonais, soit, en florins hollandais . . . 30.15! Le meilleur moyen nous paraît devoir être la cotisation calculée sur la valeur d'une heure de travail. Il importera au congrès de Vienne le soin de prendre des mesures adéquates pour que la F. S. I. puisse poursuivre sa tâche sans être trop gênée dans ses moyens. Nous le lui souhaitons de tout cœur dans l'intérêt du mouvement ouvrier international dont elle exprime si bien les aspirations vers la paix et la justice sociale.



Les salaires des ouvriers victimes d'accidents*

III. Industrie du bâtiment.

Dans l'industrie du bâtiment, il ne se trouve pas de groupe d'ouvriers moins qualifiés. Par contre, plus de la moitié de la totalité des indications de salaire — c'est-à-dire du nombre total d'accidents — revient aux ouvriers non qualifiés. Le nombre des accidents se répartit comme suit:

Tableau 6.	d'après le gain à l'heure		d'après le gain journalier	
	1918	1921	1918	1921
Chefs d'atelier, patrons, contremaîtres	73	210	174	289
Ouvriers qualifiés	2106	3793	2364	1583
Ouvriers non qualifiés	2458	6120	3147	3368
Jeunes gens	443	359	418	217
Total	5080	10,482	6103	5457

Le nombre d'accidents parmi les ouvriers qualifiés a augmenté d'après le gain à l'heure, tandis qu'il a diminué d'après le gain journalier. D'où l'on peut déduire que la rétribution à l'heure a une tendance à remplacer celle à la journée.

La forte augmentation des accidents de 2458 à 6120 chez les ouvriers non qualifiés travaillant à l'heure est caractéristique, vu qu'aucune diminution n'intervient ici d'après le gain journalier. Cela est certainement dû au recrutement toujours plus intense de la main-d'œuvre non qualifiée. *Les salaires* étaient les suivants:

* Voir le N° 2 de la *Revue syndicale* (février 1924).

Tableau 7.

	Gains moyens à l'heure (en centimes)			
	1918	1919	1920	1921
<i>Chefs d'atelier, patrons, contre-maîtres</i>	124,3	157,2	181,4	187,9
<i>Ouvriers qualifiés</i>	110,8	139,0	159,4	161,1
dont: Maçons	114,2	142,4	161,3	161,2
Gypsiers, cimentiers	123,5	154,1	185,8	192,5
Tailleurs de pierre, marbriers	106,5	140,8	160,5	151,5
Charpentiers	108,4	131,1	152,2	154,9
Peintres	103,8	143,0	162,9	172,4
Ferblantiers	98,1	134,4	157,3	174,8
Couvreurs	99,6	142,6	163,1	164,7
Monteurs	107,9	132,3	151,6	160,9
<i>Ouvriers non qualifiés (ma-nœuvres, terrassiers)</i>	90,2	115,5	131,8	125,0
<i>Jeunes gens</i>	72,6	89,4	108,2	95,6

	Gains moyens à la journée (en francs)			
	1918	1919	1920	1921
<i>Chefs d'atelier, patrons, contre-maîtres</i>	12,72	14,41	16,22	17,03
<i>Ouvriers qualifiés</i>	10,38	12,11	13,66	13,71
dont: Maçons	11,06	12,67	14,40	14,55
Gypsiers, cimentiers	11,03	13,16	14,99	15,49
Tailleurs de pierre, marbriers	11,40	13,21	14,61	14,13
Charpentiers	9,55	10,96	12,17	11,59
Peintres	9,07	11,58	13,86	13,77
Ferblantiers	9,24	10,81	12,40	13,04
Couvreurs	9,08	10,90	12,65	12,51
Monteurs	10,53	12,06	13,86	15,49
<i>Ouvriers non qualifiés (ma-nœuvres, terrassiers)</i>	8,28	10,11	11,68	10,77
<i>Jeunes gens</i>	6,50	7,95	9,01	8,18

En 1921, les gains à l'heure les plus élevés sont ceux des gypsiers et cimentiers avec 192,5 ct., dépassant ainsi ceux des chefs d'atelier, patrons et contre-maîtres. Dans les gains journaliers et sous la rubrique des ouvriers qualifiés ils viennent également en première ligne avec ceux des monteurs, tandis qu'en 1918 et 1919 ce sont ceux des marbriers et tailleurs de pierre qui sont les plus élevés. D'après les gains journaliers, ce sont les charpentiers qui sont le plus mal situés. Quant aux salaires des jeunes gens, ils sont passablement hauts.

L'augmentation de salaire en pour cent depuis 1918. Si nous supposons que le salaire de l'année 1918 est égal à 100, nous obtenons ainsi l'augmentation suivante:

Tableau 8.

	d'après le gain à l'heure		d'après le gain à la journée	
	1920	1921	1920	1921
<i>Chefs d'atelier, patrons, contre-maîtres</i>	146	151	128	134
<i>Ouvriers qualifiés</i>	144	145	132	132
dont: Maçons	141	141	130	132
Gypsiers, cimentiers	150	156	136	140
Tailleurs de pierre, marbriers	151	142	128	124
Charpentiers	140	140	127	121
Peintres	157	166	153	152
Ferblantiers	160	178	134	141
Couvreurs	164	165	139	138
Monteurs	141	149	132	147
<i>Ouvriers non qualifiés</i>	146	139	141	130
<i>Jeunes gens</i>	149	132	139	126

D'après le gain à l'heure, les augmentations de salaire varient entre 41 et 78 % (maçons et ferblantiers), et d'après le gain journalier entre 21 et 52 % (charpentiers et peintres). Que les augmentations de salaire par jour soient plus faibles que par heure, s'explique du fait de la réduction de la durée du travail.

La différence entre les salaires des catégories les mieux payées et ceux de celles les plus mal payées, qui

s'était quelque peu atténuée en 1920, s'est de nouveau accrue en 1921. En 1920, l'augmentation du gain journalier comporte le 41 % chez les ouvriers non qualifiés, pour redescendre à 30 % l'année suivante, tandis que les salaires restent les mêmes chez les ouvriers qualifiés et que ceux des chefs d'atelier, patrons et contre-maîtres subissent une nouvelle hausse. (Fait qui doit être uniquement attribué au motif cité déjà maintes fois, c'est-à-dire à l'augmentation du montant maximum légal du 1er janvier 1921.) Cette nouvelle augmentation de la différence de salaire ressort encore mieux de la comparaison ci-dessous. En admettant que le salaire journalier des ouvriers non qualifiés soit égal à 100, nous obtenons les différences suivantes:

	1918	1919	1920	1921
Ouvriers non qualifiés	100	100	100	100
Ouvriers qualifiés	125	120	117	127
Chefs d'atelier, patrons, contre-maîtres	154	143	139	158

La différence baisse jusqu'en 1920 pour les ouvriers qualifiés jusqu'à 17 % pour remonter à 27 % en 1921, et pour les chefs d'atelier, elle monte à nouveau jusqu'à 58 %.



Commission centrale d'éducation ouvrière

La commission centrale d'éducation ouvrière s'est réunie le 14 mai à Berne. Tous les membres étaient présents, à l'exception des camarades Achille Gros-pierre, Constant Frey et Auguste Huggler excusés.

Le secrétariat s'est plaint de ne pas recevoir de réponse à ses questionnaires; les commissions locales devraient, à ce point de vue, être plus exactes.

Un voyage en Belgique a été prévu; la direction en est confiée au camarade Paul Graber.

Un cours de vacances a été décidé pour la partie allemande. Il se donnera à Sundlaenen, au bord du lac de Thoune, à 12 minutes de tram d'Interlaken, du 3 au 16 août 1924. Les questions suivantes y seront traitées:

Le journalisme, par Ernest Nobs, rédacteur du *Volksrecht*, Zurich.

Questions de droit usuel, Dr L. Schmid, avocat à Berne.
La politique des grandes puissances, par E. Reinhard, maître secondaire à Berne.

La commission a en outre fixé son programme d'activité pour l'exercice de 1924/25 comme suit:

1. Relations avec les commissions locales, statistiques, conseils.
2. Exécution des décisions de la commission centrale d'éducation et du bureau de la dite.
3. Surveillance du travail d'éducation dans les fédérations syndicales.
4. Edition du journal *Sozialistische Bildungsarbeit* et sa diffusion dans les syndicats et sections du parti.
5. Publication d'une liste de conférenciers.
6. Publication d'un guide pour l'organisation de cours.
7. Organisation de cours pour directeurs de cours d'éducation ouvrière.
8. Organisation d'un cours à Melide (déjà mentionné plus haut).
9. Préparation d'un voyage d'étude (également mentionné plus haut).
10. Cours et conférences donnés par le secrétariat.
11. Organisation de conférences d'éducation.
12. Représentation de la commission centrale d'éducation aux séances de l'Union syndicale, congrès, etc.
13. Relations internationales.